



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



La vie côté bien-être !



**CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER, LA MAIRIE DE
SAINT-GELY-DU-FESC, ET L'ASSOCIATION DES AMIS DES SCIENCES
DE LA TERRE ET DU CLIMAT EN PIC SAINT-LOUP EN MATIERE DE
DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET
INDUSTRIELLE**

ENTRE

L'Université de Montpellier

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Expérimental Dont le siège est situé 163 rue Auguste Broussonnet 34090
Montpellier

Représentée par son Président, Monsieur Philippe AUGÉ, agissant en vertu d'une
délégation de pouvoir du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2021

Ci-après désignée l'UM

D'une part,

La ville de Saint-Gély-du-Fesc

Dont le siège est 216 rue de Fontgrande 34980 SAINT-GELY-DU-FESC
Représentée par son Maire, Madame Michèle LERNOUT

Ci-après désignée la ville de Saint-Gély-du-Fesc

D'autre part

ET

**L'Association des Amis des Sciences de la Terre et du Climat en Pic
Saint-Loup** Dont le siège est situé 165 chemin de l'œillade - 34980 Saint-
Gély-du-Fesc **Représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis
FELLOUS**

Ci-après désignée ASTEC-PSL

D'autre part

PREAMBULE

L'UM est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui comprends 8 Facultés, 2 écoles, 7 instituts, 1 établissement composant et 73 structures de recherche dans les disciplines des sciences et technologies, disciplines de santé et disciplines juridiques, économiques et de gestion.

L'UM mène une politique engagée en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, notamment par le déploiement de relations sciences avec et pour la société. Dans ce cadre, elle pilote plusieurs événements annuels d'ampleur dont la Fête de la science qu'elle coordonne à l'échelle des départements de l'Hérault et de la Lozère.

La stratégie de l'UM en matière de relation Science-Société est la résultante d'un enracinement fort et essentiel avec les acteurs publics, privés et associatifs de notre réseau régional. Notre établissement et ses partenaires montrent un intérêt marqué pour une diffusion des savoirs en circuit court, pour une irrigation locale en métropole et vers les territoires géographiquement éloignés.

La cartographie des actions existantes respecte les 4 axes d'un socle commun. Axe 1 – La valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics et notamment auprès des scolaires. Axe 2 – La formation à la médiation, la communication ou la démarche scientifique. Axe 3 – La valorisation de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias. Axe 4 – La participation citoyenne à la recherche, une ouverture de la démarche scientifique avec et pour la société.

L'ASTEC-PSL mène une démarche scientifique à visée éducative et organise des manifestations et des activités didactiques sur des thèmes d'intérêt régional liés au climat et aux sciences de la Terre. Elle propose également des cycles de conférences, expositions, spectacles et projections de films évoquant des problèmes liés à l'environnement.

L'ASTEC-PSL qui a pour devise "Comprendre pour agir", ambitionne de rayonner progressivement sur le territoire du grand pic Saint-Loup en promouvant, dans un but éducatif, la connaissance scientifique de la Terre. Elle organise notamment un festival annuel des sciences de la Terre et du climat dont l'édition 2022 s'inscrit dans le cadre de la manifestation annuelle « Fête de la science ».

La ville de Saint-Gély-du-Fesc a l'ambition de contribuer à la construction d'un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Elle poursuit les objectifs généraux suivants :

- Susciter la rencontre entre scientifiques et citoyens, quel que soit leur niveau de connaissance
- Rendre accessible la science et les techniques par une approche concrète et conviviale
- Encourager les vocations scientifiques
- Partager le plaisir des sciences et techniques
- Favoriser la mobilité et le partage des sciences afin de mieux comprendre le monde qui nous entoure
- Présenter un aspect dynamique, ludique et positif de la science au jeune public et notamment au public scolaire.

Au regard des enjeux communs en matière de développement territorial, il est proposé d'établir une convention permettant le développement de partenariats dans le champ de la diffusion de la culture scientifique.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. Objet

La présente convention a pour objet d'initier et de fixer le cadre général de la collaboration entre l'Université de Montpellier, la ville de Saint-Gély-du-Fesc et l'Association des Amis des Sciences de la Terre et du Climat en Pic Saint-Loup pour la mise en place d'actions dans le champ de la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) et plus particulièrement dans le cadre d'un festival annuel des sciences de la Terre et du climat.

2. Les axes du partenariat

L'UM, la ville de Saint-Gély-du-Fesc et l'ASTEC-PSL s'accordent pour développer des partenariats dans les champs de la diffusion de la culture scientifique, selon les **axes privilégiés suivants** :

- Un accompagnement dans le cadre de la labellisation « Fête de la Science » au festival annuel des sciences de la Terre et du climat par un soutien commun, une intégration potentielle de théâtres d'improvisation scientifique, la création d'un atelier pour le Village des Sciences de l'UM ;
- Un accompagnement et une aide à la communication via les réseaux sociaux du service de culture Scientifique de l'UM sous réserve du respect d'une charte graphique établie, et d'un intérêt partagé commun ;
- Des échanges et diffusions auprès des scolaires, des interactions avec le dispositif UniverlaCité® ;
- Une interaction avec le/la Vice-Président/e délégué/e relation Science-Société ainsi que, si pertinent, avec le/la Vice-Président/e étudiant/es pour une communication ciblée auprès des étudiant/es de l'UM, mais également l'implication d'étudiantes et étudiants bénévoles lors de différentes manifestations organisées par l'ASTEC-PSL ;
- Un accompagnement à la communication, un soutien logistique de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc aux conférences mensuelles organisées par l'association ASTEC-PSL. Un planning annuel de ces manifestations sera proposé pour faciliter l'opérationnalisation de ces manifestations ;
- Un accompagnement à la communication, un soutien financier et logistique de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc de l'édition 2022 du festival annuel des sciences de la Terre et du climat qui a vocation à se poursuivre sur les années suivantes. Par son soutien territorial à l'organisation de cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre de la Fête de la Science, la ville de Saint-Gély-du-Fesc souhaite contribuer à renforcer le dialogue entre science et société et à diffuser la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation auprès du grand public, que ce soit en direction des scolaires, des familles, des curieux, des passionnés de sciences ou bien encore des citoyens les plus éloignés des sciences. Cette manifestation doit permettre ainsi de susciter la rencontre entre scientifiques et citoyens et de rendre accessible la science et les techniques par une approche concrète et conviviale.

3. Moyens matériels, financiers et de communication

Les parties souhaitent collaborer en mettant en commun leurs compétences et leurs ressources financières et /ou en nature au service de la réalisation des objectifs ci-dessus énoncés.

L'attribution des moyens reste du ressort de chacune des parties qui garde la maîtrise de la gestion et du suivi de ses moyens propres en fonction des dotations disponibles pour l'année civile.

Chacune des parties sera force de proposition pour faire vivre et évoluer ce partenariat

4. Bilan et programmation annuelle

Un à deux mois avant la fin de l'année universitaire en cours, les parties se réuniront pour :

- Faire le bilan des actions menées au cours de l'année universitaire ;
- Etablir une programmation annuelle prévisionnelle des actions de l'année universitaire suivante. Cette programmation n'est pas figée et pourra évoluer de concert en fonction des besoins et impératifs de chacune des parties. Elle sera annexée à la présente convention.

5. Durée -

La présente convention rentre en vigueur à compter du 12 juin 2022 jusqu'au 31 juillet 2024. Elle peut être modifiée par avenant.

A l'issue de cette période, les parties établiront un bilan de cette coopération et décideront du renouvellement exprès de cette convention.

6. Résiliation

Chacune des parties peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention. La partie désireuse de résilier la convention devra notifier son intention à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception deux (2) mois au moins avant la date retenue pour la résiliation.

En cas de résiliation, les actions en cours devront être menées à leur terme, dans le respect des engagements réciproques de chacune des parties.

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention ou de désaccord dans l'exécution de ladite convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'envoi par l'une des partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

7. Litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Montpellier sera compétent pour connaître le litige.

Fait en **3** exemplaires originaux

A Montpellier, le 16 juin 2022

Pour l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ,

Président

Pour la ville de Saint-Gély-du-Fesc

Michèle LERNOUT

Maire

Pour l'Association ASTEC-PSL

Jean-Louis FELLOUS,
Président